

Parc naturel régional de Lorraine  
**Comité Syndical**  
Réunion du 03 octobre 2024

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**

**Objet : Ressources Humaines /** Ouverture du poste de « Chargé(e) de mission communication et valorisation du territoire » aux grades d'Attaché, Rédacteur, Technicien et Technicien de 2ème classe - Ouverture du poste de « Chargé de mission Gestion des espaces naturels et plantations » aux grades Ingénieur, Technicien et Technicien de 2ème classe.

Le chargé de mission communication et valorisation du Territoire met en œuvre les actions de communication, de diffusion de l'information et réalise les outils/supports de communication selon la stratégie définie par le Parc naturel régional de Lorraine.

Les actions de communication permettent de renforcer l'identité du territoire Parc et d'offrir une visibilité des actions menées. Elles sont menées en partenariat avec les acteurs du territoire et les partenaires du Parc.

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Comité Syndical du Parc a ouvert le poste de chargé de mission communication et valorisation du territoire sur le grade d'Attaché territorial.

Au regard des qualifications requises et des candidatures reçues, notamment les candidatures de contractuels, il est proposé d'ouvrir le poste sur les cadres d'emplois Attaché Territorial (Catégorie A) ou Rédacteur Territorial / Technicien Territorial (Catégorie B), aux grades Attaché, Technicien ou Technicien Principal de 2ème classe, échelon 1 à 3 intitulé « Chargé(e) de mission communication et valorisation du territoire », à temps plein, à compter du 04 octobre 2024, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'agent aura pour missions :

- De coordonner et développer la communication du Parc,
- De produire des contenus : rédaction de textes, productions graphiques, mises en page, rédaction de cahiers des charges, ...
- Concevoir et réaliser des publications numériques : gestion du site Internet, alimentation des réseaux sociaux, newsletters, ...
- De mettre en place une stratégie de communication auprès des médias,
- D'organiser la gestion de la photothèque du Parc.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique, pour une durée déterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme de niveau 6 ou 7 dans les domaines de la communication ou de la gestion des contenus numériques.

Le poste sera placé sous la responsabilité de la Responsable du Pôle Valorisation et sensibilisation.

Le/la Chargé(e) de mission Gestion des espaces naturels et plantations contribue à la mise en œuvre des orientations de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine en matière de préservation et restauration des trames vertes et bleues sur tout le territoire du Parc.

Par délibération en date du 24 mars 2023, le Comité Syndical du Parc a ouvert le poste permanent de Technicien « Gestion des espaces naturels et plantations » sur le grade de Technicien Territorial.

Au regard des qualifications requises et des candidatures reçues, notamment les candidatures de contractuels, il est proposé d'ouvrir le poste sur les cadres d'emplois Ingénieur (catégorie A) et Technicien Territorial (catégorie B) aux grades Ingénieur, Technicien ou Technicien Principal de 2ème classe échelon 1 à 3 à temps plein, à compter du 04 octobre 2024, pour une durée hebdomadaire de

service de 35 heures. Aussi, au regard des missions, il est proposé d'intituler le poste « Chargé de mission Gestion des espaces naturels et plantations ».

L'agent aura pour missions :

- Elaborer et animer le programme de plantation de haies,
- Organiser les chantiers de plantations de haies et de gestion des milieux naturels,
- Suivi des dossiers administratifs qui y sont liées.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique, pour une durée déterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme de niveau BTS ou Master en environnement, agriculture/agronomie.

Le poste sera placé sous la responsabilité du Responsable du Pôle Préservation et valorisation des espaces naturels.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

- **DE CRÉER** le cadre d'emplois Attaché Territorial (Catégorie A) ou Rédacteur Territorial / Technicien Territorial (Catégorie B), aux grades Attaché, Technicien ou Technicien Principal de 2ème classe, échelon 1 à 3, intitulé « Chargé(e) de mission communication et valorisation du territoire », à temps plein. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE CRÉER** le cadre d'emplois Ingénieur (catégorie A) et Technicien Territorial (catégorie B), aux grades Ingénieur ou Technicien ou Technicien Principal de 2ème classe, échelon 1 à 3, intitulé « Chargé de mission Gestion des espaces naturels et plantations », à temps plein. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- de **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- d'**AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président  
Jérôme END

